



Assistance/non.assis à personne en besoin de protection juridique

Par **Ixon**, le **16/01/2012** à **19:25**

Bonjour,rrnrnJe travaille dans un domaine de service au particulier. J'ai rencontré il y a peu une cliente qui est agée de 91 ans et qui vit seule. Elle n'a pas d'enfants et seul ses nièces s'occupent de ses affaires courantes. rnrnJe ne suis pas un expert psychiatrique mais je crois que son état mental nécessite une représentation juridique car ma cliente n'a clairement pas de notion de base de type temps, d'argent, d'espace (elle ne savait pas dans quelle ville elle résidait), etc. Ses nièces gèrent pour elle son patrimoine, bien que mal aiguillées, elles persistent à prendre pour elle des décisions à mon sens erronées et qui peuvent devenir graves. J'ai conseillé à ces Dames de demander la tutelle de leur tante ce à quoi elles se sont farouchement opposées. Je ne pense pas qu'elles soient de mauvaise foi.rnCe que je ne sais pas c'est jusqu'à quel point dois-je dénoncer cette situation aux autorités compétentes, ni jusqu'à quel point je suis poursuivable si je n'en fait rien.rnrnMerci pour votre aide.rnrnIxon.